

Direction Générale du Secrétariat Général

# Compte rendu

# Conseil municipal du 2 novembre 2015

1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la	séance du 19 juin 2015 – Approbation
(à l'unanimité).	

2 - Conseil municipal - Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu

Le Conseil délibère et.

- 1. prend acte des décisions, des marchés passés après procédure adaptée, des marchés relatifs aux fournitures et prestations récurrentes, ainsi que des avenants aux marchés mentionnés dans les tableaux ci-après,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 3 Conseil municipal Désignations

Le Conseil délibère et,

- 1. décide à l'unanimité de ne pas se prononcer par vote à bulletins secrets,
- désigne Mme Marie-Annick BENÂTRE représentante de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'association nationale SIDA INFO SERVICE (SIS),
- 3. désigne Mmc Rachel BOCHER représentante de la Ville au sein du Conseil d'école de l'école primaire Léon Say,
- désigne M. Pierre-Yves LE BRUN représentant titulaire de la Ville de Nantes au sein du Conseil d'administration du collège Claude Debussy,
- 5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (14 abstentions).
- 3A Vœu du Conseil municipal de Nantes de soutien à la réussite de la Cop21. (28 non participations au vote).
- 4 Débat d'Orientations Budgétaires pour 2016

Le Conseil délibère et,

- 1. constate que le débat relatif aux orientations budgétaires pour 2016 a eu lieu,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 5 Vie Etudiante Convention « Campus Nantes » 2015-2017 entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et l'Université de Nantes Approbation

Le Conseil délibère et,

- 1. approuve la convention Campus Nantes à conclure avec l'Université de Nantes et Nantes métropole, annexée à la présente délibération,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (à l'unanimité).
- 6 Associations Vie Etudiante Quatrième répartition de subventions Approbation

- 1. approuve le versement d'une subvention en faveur de l'Université de Nantes, pour un montant de 5 000 €,
- 2. accepte l'ajustement de la subvention attribuée au CROUS de Nantes à hauteur de 15 107 €,
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
  (à l'unanimité).

#### 7 - Subventions au titre des actions éducatives - Crédit de Noël et fonds de roulement - Approbation

Le Conséil délibère et.

- 1. approuve le versement des subventions proposées, au titre des actions éducatives, pour un montant total de 383 762 €,
- 2. approuve les projets d'avenants avec les associations Stradivaria, Alpac, Corto Loisirs, Francas et Style Alpaga et de convention avec l'amicale laïque des Marsauderies,
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité)

8 – Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Attribution de subventions facultatives – Classes de découverte – Aménagement des rythmes scolaires – Avenants aux conventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

- 1. approuve le versement de subventions aux organismes gestionnaires des écoles privées sous contrat d'association pour un montant de 70 177 € se décomposant comme suit :
  - au titre de la participation à l'organisation de classes de découverte : 54 817 €,
  - au titre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : 15 360 €.
- 2. autorise Mme le Maire à signer les avenants aux conventions relatives aux subventions versées aux associations indiquées,
- 3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

#### 9 - Associations sportives - Quatrième répartition de subventions - Conventions et avenants - Approbation

Le Conseil délibère et,

- 1. approuve le versement de subventions en faveur des associations sportives selon la répartition présentée en annexe n° 1, soit 2 000 € pour l'investissement et 109 574 € pour le fonctionnement,
- 2. approuve les avenants et conventions ci-joints avec les associations suivantes :
  - OFFICE MUNICIPAL DU SPORT;
  - HOCKEY CLUB DE NANTES ;
  - NANTES ATLANTIQUE RINK HOCKEY;
  - WEST FUTSAL
  - NANTES BELLEVUE BOXE ;
  - ASPTT
  - JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE DE BELLEVUE ;
  - ASC SAINT MEDARD;
  - RACING ATHLETIC CLUB CHEMINOTS;
  - CSC LA LAETITIA :
  - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT-FELIX ;
  - L'ESPERANCE SAINT-YVES;
  - LA MELLINET
  - LA SAINT-PIERRE ;
  - METALLO SPORTS CHANTENAYSIEN;
  - ETOILE DU CENS ;
  - DON BOSCO SPORTS NANTES;
  - ASSOCIATION SPORTIVE TOUTES AIDES;
  - FETE LE MUR ;
  - NEC ESCRIME
  - AMICALE LAIQUE PORTERIE ATHLETIC SPORTS ;
  - NANTES LOIRE ATLANTIQUE HANDBALL;
  - SAINT-ROGATIEN
  - HANDBALL CLUB NANTAIS (association),
- 3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

#### 10 - Vie associative - Quatrième répartition de subventions - Avenants - Approbation

- approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée pour un montant de 68 167 €
   (annexe 1),
- 2. approuve les termes des avenants aux conventions passées avec les associations suivantes :
  - . Ping, (annexe 2),
  - . CID, (annexe 3).
- 3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (à l'unanimité).

11 – Adolescence et Jeunesse – Action « chantiers découverte et remobilisation » - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Habitat / Pépinière d'initiatives jeunesse quartiers Ouest Bellevue – Avenants – Subventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

- 1. autorise Mme le Maire à signer le renouvellement de la convention de groupement de commande entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Habitat relative au dispositif « chantier découverte et remobilisation 16/21 ans »,
- 2. approuve la mise en œuvre pépinière Ouest Bellevue ainsi que les termes des avenants avec les associations Atelier des Initiatives et Quais de la Mémoire et l'attribution de subventions attribuées à ces associations.
- 3. approuve le versement de subventions en faveur d'associations, selon la répartition proposée pour un montant global de 82 000 €,
- 4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (à l'unanimité).
- 12 -- Petite enfance -- Convention entre Nantes et Saint-Herblain pour la mise en commun des places d'accueil d'urgence sur le quartier de Bellevue -- Approbation

Le Conseil délibère et,

- 1. approuve la signature de la convention entre les communes de Nantes et de Saint-Herblain, relative à la mise en commun des places d'accueil d'urgence petite enfance sur le quartier de Bellevue,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

13 – Politique publique petite enfance – Associations gestionnaires de multi-accueils petite enfance – Construction, acquisition et aménagement de locaux – Subventions d'équipement – Approbation

Le Conseil délibère et,

- 1. approuve le versement d'une subvention d'investissement de 200 000 € à l'association « Mickey et Minnie » dans le cadre de son projet, ainsi que la signature de la convention de financement s'y rapportant et jointe en annexe,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

14 -- Création de la maison de la tranquillité publique -- Lancement d'une procédure adaptée -- Approbation

Le Conseil délibère et,

- approuve le projet de création de la maison de la tranquillité publique au rez-de-chaussée de l'ex. Manufacture des Tabacs ainsi que l'enveloppe financière de 1 145 000 € TTC dont 950 000 € TTC pour les travaux, et la mise en place d'un mur rideau en tranche conditionnelle à hauteur de 30 000 € TTC,
- 2. autorise le lancement d'une procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- 3. autorise Mme le Maire à signer au nom de la Ville les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront jugées économiquement les plus avantageuses après avis de la Commission d'Appel d'Offres,
- 4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (à l'unanimité).
- 15 Agenda d'Accessibilité Programmée des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public Demande d'approbation au Préfet

Le Conseil délibère et,

- 1. dépose une demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, tel que joint en annexe,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

16 - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2014/2015 - Information

- prend acte du rapport de la Ville de Nantes sur la situation en matière de développement durable 2014-2015 joint à la présente délibération.
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 17 - Renouvellement de la labellisation de la politique énergie / climat - Démarche européenne Cit'ergie - Approbation

#### Le Conseil délibère et,

- 1. approuve le programme d'actions joint à la présente délibération, comme l'exige la procédure de labellisation Cit'ergie,
- 2. confirme la demande d'examen de la candidature à la labellisation qui sera examinée à la commission nationale du label Cit'ergie le 25 novembre 2015.
- 3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

#### 18 - Atelier Santé Ville - Convention d'attribution de subvention ACSé - Approbation

#### Le Conseil délibère et.

- 1. approuve la convention proposée par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), portant sur l'attribution d'une.subvention de 40 000 € à la Ville, au titre de l'année 2015,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (à l'unanimité).

#### 19 - Participation au Comité National MONALISA (MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Agés) - Approbation

Le Conseil délibère et,

- 1. approuve l'engagement de la Ville de Nantes dans la démarche MONALISA,
- 2. approuve les termes de la charte MONALISA,
- 3. désigne Mme Catherine PIAU pour représenter la Ville de Nantes au Comité National MONALISA,
- 4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

20 - Lutte contre les violences conjugales - Adhésion au dispositif de téléprotection grave danger - Convention - Approbation Le Conseil délibère et,

- 1. approuve l'adhésion de la Ville de Nantes au dispositif de téléprotection grave danger ainsi que la convention multi-partenariale proposée,
- 2. approuve que la Ville de Nantes participe financièrement à ce dispositif,
- 3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

21 – Politique publique Migration Intégration Diversités – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) – Approbation

Le Conseil délibère et,

- approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 500 € à la Ligue des droits de l'Homme pour l'organisation de la fête de la solidarité,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(6 avis contraires, 4 abstentions).

22 - Echanges Internationaux et Cosmopolis - Soutien aux projets - Subventions - Approbation

Le Conseil délibère et,

- approuve le versement de subventions en faveur des établissements scolaires et des associations se proposant de développer des actions à caractère européen et international, pour un montant de 14 205 €, conformément au tableau joint en annexe 1, ainsi que la convention avec le lycée de la Joliverie (annexe 1 bis),
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

#### 23 - Associations culturelles - Quatrième répartition de subventions - Conventions et avenants - Approbation

#### Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

CITE DES CONGRES	70 000 €
MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE ATLANTIQUE	0€
ARKHAM SUR LOIRE	24 000 €
1DIVISIBLE	37 000 €
SONGO	66 000 €
LA FIDELE IDEE	
NANTES EVENEMENTS MUSIQUES ORGANISATIONS (investissement)	15 000 €
SONGO (investissement)	7 418 €
et autorise le versement des subventions proposées	

- 2. approuve le versement de subventions dans le cadre du dispositif des emplois aidés pour un montant global de 32 642 € selon le détail figurant dans la présente délibération.
- 3. approuve le principe d'adhésion à l'association « Musique et Danse en Loire Atlantique »,
- 4. approuve le versement de subventions pour un montant global de 44 920 € selon le détail figurant en annexe 9,
- 5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(5 non participations au vote).

#### 24 - Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes - Approbation

Le Conseil délibère et,

- 1. décide d'accorder cinq bourses, chacune d'une valeur de 6 000 €, dont le versement est échelonné sur deux ans à parts égales,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité)

25 - Lecture publique et associations culturelles - Quatrième répartition de subventions - Convention - Dispositions diverses - Approbation

Le Conseil délibère et,

- 1. approuve le versement de subventions pour un montant global de 19 484 € selon le détail figurant dans la présente délibération,
- 2. approuve les termes de la convention avec l'association CENTRE DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL LE LIEU UNIQUE et autorise le versement de la subvention proposée,
- approuve la convention de partenariat entre la Ville et l'association Valentin Haüy permettant d'offrir aux usagers empêchés de lire la possibilité d'accès à des ouvrages sonores sur CD,
- 4. approuve la charte de conservation conçue par le Ministère de la Culture et qui précise les modalités de conservation des documents patrimoniaux dans les bibliothèques,
- 5. accepte le don proposé par Guy Lanoë des papiers de son père Julien Lanoë, composé notamment d'un ensemble de 500 lettres relatives à la vie littéraire et artistique nantaise, la Ville s'engageant à numériser ces documents et à valoriser ce fonds,
- 6. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(2 non participations au vote).

26 – Politique publique du patrimoine – Subvention – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Ravalements obligatoires et restaurations – Approbation

- 1. approuve l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association le Cercle de la Belle Plaisance Nantaise : 4 614 €,
- approuve l'attribution des subventions de ravalement aux copropriétés et propriétaires, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural du centre ancien, pour un montant total de 25 704,48 € selon la répartition proposée,
- 3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (à l'unanimité).

#### 27 - Dénomination de voies - Approbation

#### Le Conseil délibère et,

- approuve les dénominations « rue Magdeleine Esclave-Résistante » et rue « Nadine Gordimer 1923-2014 Prix Nobel de Littératuremilitante anti apartheid », des deux voies nouvelles créées dans le cadre de l'aménagement du secteur du boulevard de la Prairie au Duc,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

#### 28 - Transactions foncières diverses - Approbation

### Le Conseil délibère et,

- approuve le principe des transactions foncières décrites ci-dessus, la modification de la délibération du 14 octobre 2014 relative à la vente à Kaufman et Broad du site rue d'Auvours, la convention de servitude de passage au profit d'E.R.D.F rue de Bel Air, et autorise la signature des actes et conventions qui s'y rapportent,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

# 29 - Convention entre la Ville de Nantes et le Centre Communal d'Action Sociale - Approbation

Le Conseil délibère et,

- approuve la convention régissant les relations entre la Ville de Nantes et le Centre Communal d'Action Sociale,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

#### 30 - Rapport d'activité de Nantes Métropole - Information

Le Conseil délibère et.

- 1. prend acte de la communication donnée au Conseil municipal, au titre de l'exercice 2014, du rapport d'activité de la Communauté Urbaine de Nantes et du compte administratif correspondant,
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# 31 - Avis sur le projet de schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise

Le Conseil délibère et,

- 1. émet un avis favorable au projet de schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (14 abstentions).

## 32 - Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation

- 1. approuve l'adaptation du tableau des effectifs (ANNEXE 1),
- 2. approuve et autorise la signature de la convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes suite à l'élargissement du périmètre des services communs entre les deux structures (ANNEXE 2),
- 3. approuve le nouveau montant forfaitaire de l'indemnité de contrôle des champignons,
- 4. approuve les conditions d'accueil des stagiaires de l'enseignement scolaire et universitaire au sein des services de la ville de Nantes,
- 5. décide d'appliquer les nouvelles dispositions du décret n°2015-492 du 29 avril 2015 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

- 6. approuve l'application des dispositions du contrat d'assurance conclu avec le courtier PNAS le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et approuve l'annulation de la délibération du 8 octobre 2014.
- 7. approuve l'application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 en l'intégrant dans les règles des autorisations spéciales d'absence de la ville de Nantes,
- 8. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- 9. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

#### 33 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux - Convention - Approbation

Le Conseil délibère et,

- autorise le lancement d'une procédure adaptée pour les travaux de restauration des couvertures de l'Eglise Notre-Dame de Toutes Aides,
- autorise le lancement d'une procédure adaptée pour les travaux d'isolation, d'étanchéité et de rénovation de la verrière de la piscine Jules Verne,
- autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 24 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'E.S.B.A.N.M.,
- autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci,
- 5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

#### 34 - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) - Rapport du 2 juillet 2015 - Approbation

Le Conseil délibère et,

- 1. approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 2 juillet 2015 proposé en annexe,
- 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

35 – Association Les Amis de St Vincent de Paul – Réhabilitation d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Saint Vincent de Paul – Emprunt de 1 000 000 € auprès du Crédit Coopératif – Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % - Convention – Approbation

# Le Conseil délibère et,

- 1. accorde la garantie d'emprunt de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50 % pour l'emprunt d'un montant de 1 000 000 €, que l'association Les Amis de St Vincent De Paul souhaite contracter auprès du Crédit Coopératif au taux fixe de 1,55 % sur une durée de 15 ans, pour le financement de la réhabilitation de la maison d'enfants St Vincent de Paul située 8, rue St-Jean à Nantes, dans les conditions indiquées ci-dessus, en particulier, le respect de la condition suspensive tenant à la constitution par l'association Les Amis de St Vincent De Paul, à ses frais, au profit de la Ville de Nantes, d'une hypothèque de premier rang sur le bien immobilier situé 8, rue St-Jean à Nantes,
- 2. s'engage au cas où l'association Les Amis de St Vincent De Paul pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le Crédit Coopératif discute au préalable avec l'organisme défaillant,
- 3. s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles des emprunts garantis,
- 4. autorise Mme le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre le Crédit Coopératif et l'association Les Amis de St Vincent De Paul, pour formaliser l'engagement de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer, avec cette dernière la convention jointe en annexe et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie,
- 5. autorise, d'une manière générale, Mme le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

# 36 – Décision Modificative 2015 n° 2 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation (transmise en Préfecture et affichée le 3 novembre 2015)

- 1. approuve l'ensemble des modifications budgétaires du Budget Ville (budget principal et budget annexe du Fossoyage),
- approuve les propositions des jurys des CLAP telles qu'exposées ci-dessus et autorise les versements des subventions et bourses afférentes,
- 3. autorise le versement d'une subvention de 8 000 € à l'Association Casa Africa dans le cadre du soutien à l'organisation en novembre 2015 d'une série de programmations destinées à promouvoir les actions en lien avec l'Afrique,
- autorise l'émission d'un titre de recettes régularisant ainsi le chèque de 500 € remis par l'association des Commerçants du passage Pommeray, à l'occasion de son inauguration,
- 5. autorise le versement du solde de la subvention soit un total de 127 272,82 € au syndicat de copropriété du Passage Pommeraye, par son syndic le cabinet Citya Hôtel Dieu.
- autorise la signature de l'avenant à la convention d'objectifs entre la Ville de Nantes et l'ACCOORD ainsi que le versement de la subvention citée ci-dessus,
- 7. autorise la signature de la convention à conclure avec le GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale) ainsi que le versement de la subvention de fonctionnement de 122 000 € pour l'année 2015,
- 8. autorise le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'Union Départementale UNSA de Loire-Atlantique pour l'organisation de l'Assemblée Générale de ses syndicats le 10 septembre 2015,
- 9. propose de verser à l'association Les Badauds Associés une subvention de 2 000 € dans le cadre du soutien aux enfants et adolescents de 6 à 14 ans, sédentaires et voyageurs sur l'Île de Nantes,
- accepte de financer une part des emplois aidés de l'association Mom'Nantes, deux CUI-CAE pour un montant de 1 419 € chacun, soit un total de 2 838 €,
- propose de verser une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Café des Enfants A l'Abordage, dans le cadre des échanges entre l'association et les parents,
- accepte de financer une part des emplois aidés de l'association Mom'Nantes, deux CUI-CAE pour un montant de 1 419 € chacun, soit un total de 2 838 €,
- propose de verser une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Café des Enfants A l'Abordage, dans le cadre des échanges entre l'association et les parents,
- attribue au GIP Cafés Culture une participation en investissement de 10 000 € pour l'année 2015 afin de financer le développement informatique de la structure (logiciel),
- propose de reconduire le soutien à l'Association Habitat et Humanisme et approuve le nouvel avenant à la convention de 2013 et le versement d'une subvention de 6 000 €,
- 16. approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 150 € à l'association Naturalie Chénaie,
- 17. approuve le versement du solde de la subvention annuelle au COS d'un montant de 27 103,16 €, le versement de la subvention complémentaire prévue par la convention d'un montant de 61 364 € et le recouvrement du trop perçu 2014 d'un montant de 3 152,09 €,
- 18. approuve les annulations, réductions et ajustements de subventions versées ou à verser aux différentes associations citées ci-dessus,
- fixe, dans la limite de 2,5%, la majoration des tarifs des services publics à caractère administratif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- approuve la mise à jour des tarifs des équipements sportifs proposés dans l'annexe ci-jointe pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- approuve la gratuité d'entrée aux piscines et établissements sportifs municipaux pour le personnel militaire intervenant le cadre de l'opération Sentinelle, sur présentation des justificatifs mentionnés précédemment,
- 22. approuve la gratuité des droits iconographiques au profit des éditions d'Orbestier, de l'association Entreprise et Patrimoine industriel et des éditions Coiffard, pour l'édition des livres « Nantes, Histoires d'eaux » et « L'or brun de l'estuaire, l'industriel, le port et le paysan »,
- approuve la tarification proposée pour la manifestation Nant'Arctique 2015 et autorise pour cette manifestation la création d'une régie temporaire du 19 décembre 2015 au 3 janvier 2016 (dates prévisionnelles) ainsi que les modalités de fonctionnement décrites ci-dessus,
- 24. approuve le classement en zone jaune, c'est-à-dire stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, rue de la Fontaine de Barbin, dans sa partie comprise entre le n°2 de cette rue et la rue Basse Creuse,
- 25. approuve les tarifs complémentaires de cartes postales de 1,50 € et 2,00 € à la Régie du SEVE,

- 26. approuve l'étalement à compter de 2015 de la pénalité de remboursement anticipé de l'emprunt Crédit Agricole CIB n° CO 7309 jusqu'en 2027 et de la pénalité de remboursement anticipé de l'emprunt Dexia n° MON276855EUR jusqu'en 2026,
- 27. donne un avis favorable à l'abrogation de la reconnaissance légale de la Congrégation de la Sainte-Famille de Grillaud établie à Nantes,
- 28. donne un avis favorable à la modification des statuts de la congrégation « Communauté des sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Nantes »,
- 29. autorise la signature de l'avenant n°2 et de son annexe à la DSP pour la gestion du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale avec le SPL Voyage à Nantes,
- 30. approuve les termes de la convention de donation entre la société SEITA et la Ville de Nantes et autorise cette dernière à recevoir les dons de deux cloches, d'une plaque en fonte de four de torréfaction et d'une plaque commémorative pour une valeur totale estimée à 7 000 €.
- 31. approuve les termes de la nouvelle convention triennale entre le Conseil Général, les établissements scolaires et la Ville de Nantes jointe en annexe et applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux pour les collèges publics et privés ainsi que leurs associations sportives (UNSS / UGSEL),
- 32. approuve la modification des termes désignant l'organisme prêteur par la mention « Banque Postale Crédit Entreprises », conformément au contrat de prêt souscrit par l'Association Maison de retraite St Joseph et garanti par la Ville à hauteur de 50% lors du Conseil municipal du 19 juin 2015,
- 33. approuve la modification du taux de l'emprunt garanti par la Ville lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2011 au profit de l'Association La Maison des Poupies, à savoir un taux fixe de 3,10% au lieu de 3,50% initialement,
- 34. approuve la modification du taux de l'emprunt garanti par la Ville lors du Conseil municipal du 30 mars 2012 au profit de l'Association La Maison de Nanou, à savoir un taux fixe de 3,70% au lieu de 4,35% initialement.
- 35. accepte les modifications de patrimoine concernant l'ajustement des équipements mis à disposition de l'ACCOORD,
- 36. accepte d'acquérir une machine combiné bois de l'Atelier Alisé du CCAS pour l'Atelier du Perray dans l'état et à sa valeur,
- 37. autorise la signature des conventions avec la SPL Voyage à Nantes et avec les associations ORO et Musique et Danse 44 pour l'organisation d'une exposition d'art contemporain « Piffaretti-Barré » à la HAB Galerie,
- 38. approuve la signature de la convention de cofinancement avec la SAMBA de la restauration de l'œuvre d'Orazio GENTLESCHI « Diane chasseresse ».
- 39. approuve l'acquisition de l'œuvre de Jan COSSIERS, ainsi que la signature de la convention correspondante, et sollicite une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France (FRAM),
- approuve la signature de l'avenant à la convention entre la Ville de Nantes et le Musée de Liaoning (Chine) pour la prolongation de l'exposition « Plumes de Dinosaure! » jusqu'au 3 janvier 2016,
- 41. approuve la signature de la convention tripartite entre la Ville de Nantes, l'édition ANIMA et le peintre Roger SWAINSTON pour l'organisation de l'exposition « Poissons d'Australie »,
- 42. approuve la signature de la convention entre la Ville de Nantes et l'Espace des Sciences de Rennes pour l'organisation de l'exposition « Mille milliards de fourmis »,
- 43. approuve la convention fixant le montant des participations que la Ville de Nantes et le Département de Loire-Atlantique s'accordent mutuellement pour 2015 qui s'élève à 503 084 €,
- approuve le renouvellement de la convention jointe à la délibération concernant le financement avec la CAF pour le Multiaccueil Nantes Sud,
- 45. approuve l'avenant à la convention Prestation de Service Unique permettant l'utilisation de ce portail informatique,
- 46. autorise la signature de la convention avec l'Association Nantaise d'Aménagement et d'Urbanisme (ENSAN) pour un montant de 3 000 € pour le projet d'étude pratique du Master Professionnel « Villes et Territoires »,
- 47. autorise les demandes de subventions sollicitées auprès de la Fédération Française de Football, de l'Etat et de tout autre partenaire potentiel dans le cadre de l'opération de réfection du terrain synthétique du Stade Audubon,
- 48. approuve la clôture des 3 régles de recettes citées ci-dessus, de la sous régles de recettes énoncée ci-dessus, ainsì que des deux régles d'avances nommées dans cette délibération dès l'encaissement des dernières recettes ou dès la réalisation des dernières dépenses du mois de novembre ou au plus tard le 31 décembre 2015,
- 49. approuve la modification des montants des encaisses des régies de recettes base nautique et SEM Nantes Gestion Equipement,
- autorise la signature d'une convention avec l'agence nationale pour les chèques vacances ainsi que tous les documents relatifs à l'acceptation de ce moyen de paiement notamment dans les piscines nantaises,

- 51. approuve la convention de mise en œuvre du Titre Interbancaire de Paiement au format SEPA avec le Trésor public et le centre d'encaissement de Rennes pour le paiement des factures émises par la Ville de Nantes,
- 52. autorise le remboursement aux personnes justifiant de la possession de la carte de stationnement pour personnes handicapées des sommes trop perçues suite à l'entrée en vigueur de la loi relative à la gratuité du stationnement,
- 53. émet un avis favorable à la demande décharge de responsabilité de remise gracieuse formulée par M. DANIEAU Yannick, régisseur de la régie de recettes Cimetière et accorde au régisseur un sursis de versement jusqu'à la notification de la décision, par le Directeur des Finances Publiques statuant sur cette demande,
- 54. approuve le règlement intérieur, le dispositif de surveillance et d'intervention et leurs annexes jointes à la délibération, relatifs au fonctionnement du Centre Nautique Nantais,
- 55. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus,
- 56. procède aux remboursements correspondant à des dommages ou des vols, subis par les agents municipaux sur leur temps de travail et approuve la signature des conventions d'indemnisation s'y rapportant,
- 57. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes physiques ou des associations citées ci-dessus,
- accepte de prononcer en non valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable Municipal à hauteur de 32 417,43 €,
- 59. approuve les créances éteintes transmises par le Comptable municipal pour un montant de 138 279,41 €,
- 60. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 avis contraires 10 non participations au vote)

> Le registre des délibérations est à la disposition du public au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.

> > Le Secrétaire de Séance.

David MARTINEAU

10